







TCS M - AGENT SÉCURITÉ DU PERSONNEL ANNONCEUR SENTINELLE

-  Durée de la formation
3 jours
10h e-learning
-  Stagiaires Max
12
-  Cible
Tout personnel souhaitant être habilité sur la TCS M
-  Rythme de formation
Théorie + Pratique
-  Type de formation
Présentiel + e-learning
-  Tarif
935€ HT par personne
6 160€ HT la session (min 7-max 12)

TCS M - AGENT SÉCURITÉ DU PERSONNEL ANNONCEUR SENTINELLE

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant être habilitées, à la TCS M sur le périmètre "Annonceur/sentinelle, Agent Sécurité du Personnel" en application de la STI OPE (UE) n°2019/773.

Elle vous permet d'assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains.

Elle est composée d'un module e-learning, qui doit obligatoirement être réalisé avant l'entrée en formation.

NOTE DE SATISFACTION : 4,92 / 5 (2025)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- À l'issue de la formation, vous serez en capacité de :
- Maîtriser les généralités sur le dispositif de sécurité.
 - Décrire les missions de l' « Annonceur / Sentinelle », et exploiter une fiche de Calcul de la Distance d'Annonce (CADA).
 - Décrire les dispositifs particuliers et vous entraîner.
 - Adopter les bons comportements sur le terrain en tant qu'agent habilité TCS M « Annonceur / Sentinelle ».
 - Maîtriser les connaissances liées à la mission d'ASP.
 - Transposer les connaissances acquises dans des situations opérationnelles.
 - Mettre en œuvre le dispositif de sécurité.

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi une formation sécurité du personnel et des circulations. Être capable de déterminer sur le terrain et sur un chantier la zone dangereuse, le sens de circulation, les éléments permettant de se repérer dans l'environnement ferroviaire.
- Avoir suivi entièrement le module e-learning TCS M « Annonceur / Sentinelle » mis à disposition par SNCF Réseau avant d'entrer en centre de formation.

PROGRAMME

- Le rôle de l'Agent Sécurité du Personnel.
- Le rôle et les missions de l'annonceur.
- Le rôle et les missions de la sentinelle.
- Les dispositifs d'annonce les imprimés relatifs à l'annonce.
- Les mesures à prendre en cas d'obstacle, de changement des conditions initiales (bruit, visibilité, défaillance) ou de doute.
- Les documents d'application locaux.
- Les règles de sécurité et missions avant et pendant le chantier, dont chantier bruyant.
- Les ordres de début et de reprise du travail après interruption.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Module e-learning à réaliser obligatoirement avant la formation en présentiel.
- Formation en salle
- Utilisation de plateau technique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

SATISFACTION: À la fin de chaque formation, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque stagiaire.

CONNAISSANCES: Une évaluation de niveau 2 est effectuée en fin de formation sous forme de test (écrit, oral ou éventuellement d'outils innovants), selon le respect de la grille SAMI.

POUR NOUS CONTACTER :
formation.relationsclients@reseau.sncf.fr
sncf.fr